

## **Groupe de travail du 2 octobre 2007 : conséquences des modifications du périmètre MINEFE sur la situation des agents entrants/sortants (DGEMP - DRIRE - DGEFP - Tourisme - DGAFP)**

### **SUR LE CTPM**

Le Conseil d'Etat a été saisi et il a indiqué que chaque département ministériel doit avoir son propre CTP. Cependant, par dérogation, il est possible d'avoir un CTPM commun pour les deux ministères. Un décret dérogatoire est en cours de signature.

### **LE CTPC**

Le CTPC étant placé sous l'autorité du DPAEP, sera commun aux deux ministères. Il sera donc compétent sur l'organisation des directions d'administration centrale.

S'agissant des directions de l'Emploi et du Tourisme qui sont rentrées dans le périmètre MINEFE, le CTPC sera compétent sur l'organisation des services. En revanche, il ne sera plus compétent en matière d'organisation des services de la DGEMP qui relèvera dorénavant du MEDAD (ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable).

### **La DGEFP (direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle)**

- Cette direction comprend 260 agents. Ils seront affectés au MINEFE le 1<sup>er</sup> janvier 2008 mais resteront gérés par leur direction d'origine pendant environ six mois.

Les crédits 2008 seront transférés au MINEFE (Titres II et III) ainsi que les ETPT.

- A partir de juin 2008, les fonctionnaires pourront demander leur détachement sur un corps MINEFE en vue de leur intégration.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les contractuels seront mis à disposition contre remboursement. Ils seront repris par le MINEFE sous leur statut de 1984 et leur CCP spécifique. Un simple avenant de changement d'affectation leur sera notifié.

La CGT de la DGEFP ayant fait part de son inquiétude à propos du changement de lien du dialogue social au niveau du CTPC MINEFE, la DPAEP a précisé qu'elle ne voyait pas de difficulté à conserver l'instance de concertation locale pour un dialogue social de proximité.

Les applications informatiques « métiers » seront conservées.

Par manque de place à Bercy et ses antennes, un déménagement n'est pas à l'ordre du jour. Il pourrait être envisagé pour la fin 2009 avec la concrétisation d'un projet immobilier.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008, les agents de la DGEFP bénéficieront des formations de l'IGPDE et des prestations sociales du MINEFE.

### **LA DIRECTION DU TOURISME**

Pour l'instant, c'est le statut qui en vue d'une opération croisée avec la DGEMP puisque les agents du Tourisme relèvent de l'Équipement. La DPAEP demande de conserver la gestion des agents de la DGEMP

La DPAEP communiquera les volumétries concernées par ces mouvements d'entrées et de sorties avec une ventilation par corps.